



Confédération paysanne
de l'Ardèche

Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleuses et travailleurs

Motion pour demander des moyens d'urgence et de long terme pour faire face à la situation climatique proposée par la Confédération paysanne 07 Session du 1^{er} Octobre 2026 à Privas

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le 1^{er} Octobre 2026 sous la présidence d'Aurélien Mourier, délibérant conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT

- **L'été 2026 marqué par plusieurs épisodes climatiques extrêmes en Ardèche** : 3 épisodes violents de grêle entre mai et août, une forte sécheresse durant 3 mois et surtout des épisodes de canicule intenses avec des températures de plus de 35°C.
- **L'impact de ces épisodes climatiques sur les paysannes et les paysans** : **impacts physiques** du fait de la dureté des tâches sous des températures extrêmes, **impacts économiques** liés aux problèmes de productions et **impacts psychologiques** liés aux problèmes physiques et économiques mais également à l'incertitude quant à l'avenir des fermes dans un contexte d'évolution climatique de plus en plus angoissante.
- **L'impact de ces épisodes climatiques sur les filières végétales et animales** avec : la destruction de nombreuses productions par les épisodes de grêle et de canicule, les impacts sur la santé des animaux voire une mortalité plus élevée dans certaines situations, difficultés d'abreuvement pour les animaux, obligation de les rentrer plus tôt en bâtiment du fait de l'absence très précoce des ressources herbagères, les inquiétudes sur les stocks de fourrage risquant de manquer ...
- **L'insuffisance des mesures d'urgence (notamment de trésorerie) de l'État et l'absence de soutien des collectivités territoriales (Département et Région)** malgré des événements traumatisants et des remontées des syndicats agricoles et de la Chambre d'agriculture.
- **L'échec du système assurantiel privé ayant remplacé le système de « calamités agricoles »**
- **Les projections climatiques de ces prochaines années soulignant l'importance d'apporter des solutions de long terme pour préserver les fermes existantes et installer de nouveaux paysan-nes**

DEMANDENT À L'ÉTAT :

- **Le déblocage immédiat d'une aide forfaitaire et à l'actif versée le plus rapidement possibles** aux fermes ayant subi au moins 30 % de pertes de récolte ou de chiffre d'affaires avec une attention particulière aux filières et zones les plus touchées
- **Pour les filières d'élevage, un soutien pour l'achat de fourrage et la reconstitution de cheptel** pour les élevages les plus impactés.
- **Une prise en charge totale des cotisations MSA de l'année 2026 pour les fermes les plus en difficultés**, notamment les fermes en productions végétales ayant subi les effets cumulés de la canicule, de la sécheresse et des épisodes de grêles
- **La réforme en urgence du système assurantiel privé en agriculture et son remplacement par la mise en place d'un fond professionnel mutualisé et solidaire**, accessible à toutes les fermes. Les paysan-nes ne doivent pas être les seul-es à supporter les risques qui pèsent sur leur production : la grande distribution, la transformation et l'état doivent contribuer financièrement à un dispositif de mutualisation du risque de grande ampleur.
- **Des moyens pour la mise en place d'un plan d'ampleur face au dérèglement climatique pour l'avenir de l'agriculture qui permette de produire une alimentation relocalisée, de qualité, accessible à tou-tes sur des fermes rémunératrices et résilientes qui préservent les ressources et font vivre nos territoires** : partage et préservation de la ressource en eau, équipement des fermes, financement de groupes techniques permettant de faire évoluer ou de diversifier les systèmes de production, ...



*Confédération paysanne
de l'Ardèche*

Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleuses et travailleurs

DEMANDENT AU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET A LA REGION AURA :

- Une aide d'urgence exceptionnelle complémentaire aux dispositifs de l'Etat
- Un soutien aux investissements nécessaires à la transition agro-écologique sans seuil plancher excluant les plus petites fermes